

# Bourses : les universités bricolent

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Une réforme des bourses d'études attend d'être validée

C'est le flou au sein des services sociaux des universités. Cette année, de nouvelles règles sont d'application en ce qui concerne l'octroi des bourses d'études. L'échec n'est ainsi plus un critère d'exclusion. Les seuls critères sont financiers. Et, à ce niveau-là, le calcul se fait sur les revenus du ménage de l'étudiant.

Le problème, c'est que le décret n'a pas encore été voté et que « le traitement des demandes (de bourses d'études, NDLR) commencera lorsque les nouvelles conditions d'octroi seront connues et publiées au *Moniteur belge* », peut-on lire sur le site du service des bourses d'études de la Communauté française.

### Des aides domino

Ce problème entraîne un effet domino puisque les universités se basent sur le statut de boursier d'un étudiant pour octroyer à celui-ci une série d'aides. Ainsi, certains peuvent bénéficier sous certaines conditions (dont le fait d'être boursier) d'un minerval à zéro euro ou de syllabus gratuits. Mais, aujourd'hui, les services sociaux des universités sont bien incapables de dire si l'étudiant recevra ou non sa bourse.

Alors chaque université bricole

comme elle peut. A l'Université de Mons, la solution est la suivante : « *On propose aux étudiants de payer 10 % du minerval. Si ça pose problème, on voit avec les services sociaux* », explique Joëlle Tilman, directrice des affaires étudiantes à l'Université de Mons.

En effet, pour que l'inscription soit validée, il faut que l'étudiant ait payé 10 % de son minerval avant le 31 octobre. « *Or, il n'y aura pas de décision du service des bourses avant cette date* », estime la directrice. Et pour les syllabus, ils sont proposés gratuitement. « *Si, ensuite, la demande de bourse est refusée, on devra demander à l'étudiant de payer ses syllabus. Cela double le travail, mais nous agissons en fonction de l'étudiant* », poursuit-elle.

« *Nous avons entre 1.500 et 1.700 étudiants boursiers. Je n'ose imaginer la situation dans les plus grandes universités* », note-elle. Malgré cette situation floue, Joëlle Tilman n'a qu'un message à l'intention des étudiants : « *Si vous avez des soucis, venez et nous trouverons des solutions*. » Au total, près de 35.000 étudiants bénéficient d'allocations d'études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les universités savent qu'elles doivent appliquer les nouveaux critères, mais le problème c'est qu'il faut qu'ils soient interprétés. « *Il y a des choses incompatibles. Ainsi, on doit prendre en compte la composition de famille au 1<sup>er</sup> juillet, mais les extraits de rôle d'il y a deux ans. Or, en deux ans, la situation familiale a pu changer. Sur quoi on se base comme revenus ? Quelles sont les personnes à charge ? Par exemple, si l'étudiant est à charge de sa mère qui s'est remise en couple avec un compagnon, on est censé prendre en compte les revenus de la mère et de son nouveau conjoint. Enfin, c'est ce qu'on semble comprendre. Nous attendons de gros éclaircissements*, déclare Joëlle Tilman. *D'habitude, on reçoit un vade-mecum de la part du service des bourses pour interpréter les situations. Mais le service est bloqué lui aussi car il ne dispose pas de textes.* »

Au cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, on annonce qu'« *on arrive au terme du passage du texte et de sa validation par le gouvernement. Le point passera mercredi. La réforme est donc validée* ». ■

**VIOLAINE JADOUL**